



Bulletin d'inscription

Cycle INTERCEPTION PRÉCOCE EN OMNIPRATIQUE

Cycle complet de 28H
4 jours
Module 1 : 7 heures
Module 2 : 21 heures

30 participants maximum

Module 1 : 15 septembre 2022, en classe virtuelle

Module 2 : 29 septembre + 06 octobre + 27 octobre 2022, en classes virtuelles

Objectifs opérationnels :

Module 1 : « Le rôle de l'omnipraticien face au dépistage en ODF »

- Détecter les nombreuses dysfonctions qui empêchent une parfaite stabilité des traitements orthodontiques (ventilation orale et déglutition atypique)
- Favoriser une croissance harmonieuse et symétrique au niveau des condyles
- Eviter les préjudices esthétiques pouvant être rencontrés chez les adolescents du fait de décalages squelettiques importants
- Eviter les traumatismes dentaires par des positions protrusives
- Eviter les traumatismes parodontaux qui peuvent être engendrés par des morsures rétro-incisives

Module 2 : « Attitudes thérapeutiques au travers des âges »

- Appréhender les formes cliniques des dysmorphobies de Classe I, II et III squelettiques
- Hiérarchiser la prise en charge orthodontique au travers des âges : ce qui est du ressort de la prévention, de l'interception, de l'orthodontie conventionnelle ou d'une collaboration orthodontico-chirurgicale.
- Adopter de nouvelles pratiques : savoir ne pas attendre et éviter les pertes de change pour les patients

Formateur : Pr Michel LE GALL – Dr Camille ALLIEZ et Dr Damienne BACHET

Public et prérequis : Être chirurgien-dentiste

Programme : Fiche descriptive et règlement intérieur téléchargeables sur formations.ufsbd.fr/formations-cabinet-dentaire

Tarifs :

Module 1		Module 2	
Programme intégré DPC	Hors DPC (sans programme intégré)	Adhérent	Non adhérent
700 €	360 €	840 €	958 €

Financements possibles :

Avec le DPC A hauteur de 70€/ heure pour le programme intégré A hauteur de 56€ / heure pour une action continue	Inscription à réaliser sur www.mondpc.fr avant le démarrage de la formation
Avec le FIF PL pour les praticiens libéraux A hauteur de 250€/ jour (plafond 750€/an)	Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace fifpl.fr au maximum 10 jours après le début de la formation.
Avec l'OPCO EP pour les praticiens salariés Selon barème annuel	Renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

Inscription :

Chirurgien-dentiste	
	Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/>
Nom d'usage* :
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Email :
Numéro de téléphone :
Adresse :
Ville et Code Postal :

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département, j'y adhère : je joins un chèque de 50 €

Modalités d'inscription :

1. Ce bulletin est à nous renvoyer complété et accompagné du chèque de règlement.
2. A réception de votre dossier d'inscription, vous recevez un mail de confirmation d'inscription
3. Le lundi qui précède chaque journée de formation, vous recevrez par email votre convocation avec tous les éléments utiles pour rejoindre votre classe virtuelle
4. Vous recevrez sous 7 jours après la formation, votre attestation de formation

Dans le cadre d'une prise en charge DPC :

- vous devez vous inscrire en parallèle à l'action sur votre espace www.mondpc.fr
- vous ne devez nous régler que le delta des coûts pédagogiques non pris en charge par le DPC

Contacts :

Information/inscription : UFSBD Formation – 7 rue Mariotte 75017 Paris – Tél : 01 44 90 93 91/94 – formation@ufsbd.fr

Contact Réfèrent Handicap : 01.44.90.72.83 ou referenthandicap@ufsbd.fr

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 10 jours avant la journée de formation. Toute demande d'annulation ou de report doit être notifiée par écrit et transmise à l'adresse formation@ufsbd.fr (conditions d'annulation et de report consultables sur les CGV). Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et/ou en cas de force majeure (grève nationale, transports, intempéries...) l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner ou annuler la prestation avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.
Retrouvez notre Charte de traitement des données personnelles (RGPD) sur www.ufsbd.fr